



BMX VTT CLUB de MESSIGNY et VANTOUX

11 Grande Rue - 21490 CLENAY

Agrément Jeunesse et Sport : n°0121530

SIRET 454 016 932 00039

Le BMX VTT CLUB et la Commune de MESSIGNY et VANTOUX sont heureux de vous inviter pour la :

**6^{ème} Manche du Championnat Nord-Est de BMX
Dimanche 10 juin 2018**



*Commune de
MESSIGNY et VANTOUX*



*Membre de l'ASCMV
Association Sportive et Culturelle de
MESSIGNY ET VANTOUX*

DEROULEMENT :

Les courses se dérouleront selon le règlement National FFC en vigueur.

Plaques frontales et latérales obligatoires

ENGAGEMENTS :

Les formulaires d'engagements doivent être envoyés par les clubs pour le **mercredi 06 juin 2018** au plus tard aux adresses suivantes :

dominiqueguyaux@gmail.com

eric.bcmv@gmail.com

frederic.caty@aliceadsl.fr

sophie.rabinebmx@gmail.com

ericpihetbmx@aol.com

Montant des engagements

Les frais d'engagements sont définis comme suit :

- 08.00€ pour les catégories jusqu'à Benjamins
- 10.00€ pour les minimes et plus
- 12.00€ pour les Cruisers et 20 pouces
- Majoration de 6.00€ pour tous pilotes extérieurs aux clubs du Grand-Est

Possibilité vous est offerte de procéder au règlement par virement aux coordonnées suivantes :

- BMX VTT CLUB de MESSIGNY et VANTOUX
- IBAN : **FR76 1027 8025 6800 0822 5854 582**
- BIC : **CMCIFR2A**

Avant le vendredi 08 juin 2018

Sinon, le chèque de règlement (libellé à l'ordre du **BCMV**) devra être envoyé à l'adresse suivante :

BCMV Jean-Marc BONHOMME
11 Grande rue 21490 CLENAY

Ou remis au secrétariat de course au plus tard avant le début des manches.

Tout engagement arrivant après la date limite ne sera pris en compte que si les races ne sont pas complètes. Le montant de l'engagement sera doublé. Aucun remboursement ne sera effectué en cas de désistement de pilote.

Tous les clubs devront avoir réglé leurs engagements avant le début des manches qualificatives.

Le contrôle de la liste des engagés se fera par le responsable de chaque club pendant les essais et impérativement avant l'affichage des courses.

Merci de signaler rapidement toute anomalie et de venir signer au secrétariat la feuille d'émargement.



Commune de
MESSIGNY et VANTOUX



Membre de l'ASCMV
Association Sportive et Culturelle de
MESSIGNY ET VANTOUX

ANIMATIONS

- Buvette
- Restauration
- Stands cycles et accessoires

ACCES

La piste est située sur les hauteurs de Messigny et Vantoux



- Par A38, prendre la LINO direction Toison d'Or sortie Toison d'Or/ Is sur Tille
- Par A31 depuis le sud, prendre la sortie Dijon A311. Emprunter la rocade est jusqu'à la sortie Toison d'Or/ Is sur Tille
- Par A31 depuis le nord, prendre la sortie Dijon Centre. Emprunter la rocade est jusqu'à la sortie Toison d'Or/ Is sur Tille
- Par A39 Emprunter la rocade est jusqu'à la sortie Toison d'Or / Is sur Tille

Le BCMV et la commune de Messigny et Vantoux déclinent toute responsabilité en cas de vol dégradation survenant dans l'enceinte de la compétition, les emplacements de parking, et leurs abords.

Le site de la piste étant situé à proximité immédiate d'un espace naturel protégé, nous vous prions de bien vouloir respecter au maximum le site et les installations mises à votre disposition.

PARKING

Le parking pilotes et visiteurs sera situé aux abords immédiats de la piste. Un fléchage adéquat sera mis en place



Commune de
MESSIGNY et VANTOUX



Membre de l'ASCMV
Association Sportive et Culturelle de
MESSIGNY ET VANTOUX

Les campings cars auront un endroit réservé, lui aussi aux abords immédiats de la piste. Nous vous demanderons simplement de bien vouloir suivre les directives des placeurs pour limiter au maximum les pertes de place.

Barbecues et feux sont strictement interdits sur le site en raison des risques élevés d'incendie sur zone.

HEBERGEMENTS

Voir liste des hôtels jointe

TIMING PREVISIONNEL

08H30	Accueil des pilotes
09H00-10h45	Essais contrôlés par catégorie
11H00	1 ^{ère} et 2 ^{ème} manches qualificatives
12H30	Pause repas
13H30	3 ^{ème} manche qualificative et suite de la compétition Remise des récompenses

Ces horaires pourront varier en fonction du nombre de pilotes engagés et approbation du Président du jury. Ce dernier et le club organisateur se réservent le droit de modifier ces horaires selon le déroulement de la compétition



Commune de
MESSIGNY et VANTOUX



Membre de l'ASCMV
Association Sportive et Culturelle de
MESSIGNY ET VANTOUX